Une famille d'imprimeurs parisiens et le couvent des Billettes

Claude Cochin

1911

UNE FAMILLE D'IMPRIMEURS PARISIENS ET LE COUVENT DES BILLETTES

Rolin Thierry [1], le célèbre imprimeur de la Sainte-Union, acheta, le 5 novembre 1614, de Nicolas Sachot, conseiller au Châtelet, certaines « maison, cour et appartenances » sises au Plessis-Chenêt [2]. Après sa mort, survenue le 24 avril 1623, eut lieu un partage entre ses héritiers [3]. À la suite de divers réglements d'hoirie, la maison et les dépendances échurent à sa fille Gilette Thierry, épouse de Joseph Cottereau [4], imprimeur rue Saint-Jacques, à l'enseigne de la Prudence. Le 12 décembre 1648 [5], Gilette et

1. Fils d'un laboureur de Saint-Fargeau en Champagne, Rolin Thierry exerça l'imprimerie à Paris depuis 1585 jusqu'à sa mort. Il était installé rue Saint Jacques, au Soleil d'or, où il imprima de nombreux et remarquables ouvrages. Il avait épousé, par contrat du 4 novembre 1585, Thomasse Lesméré. (Note due à l'obligeante érudition de M. G. Lepreux).

2. Acte d'acquisition. *Arch. Nat.*, S. 3710, fonds des Billettes. Le Plessis-Chenêt, arr. et canton de Corbeil. Les terres appartenant aux Thierry relevaient de Villeroy.

3. Partage du 6 décembre 1623, portant les signatures des héritiers, *Arch. Nat.*, *ibid.*

4. Acquêt du 7 juillet 1632, *Arch. Nat.*, *ibid.* Joseph Cottereau, originaire de Chartres, fils de Claude, imprimeur dans cette ville, fonda une librairie à Paris en 1606 dans la rue Saint Jacques à l'enseigne de la Prudence (maison de la Hure de sanglier). Il mourut le 23 juillet 1652. Il avait été adjoint (1621) et syndic de la communauté (1636-1639). De son mariage avec Gilette Thierry, fille de Rolin, il eut plusieurs enfants, dont Laurent, qui exerça la librairie à Paris de 1638 à 1648. (Note de M. Lepreux).

5. Acte de donation. *Arch. Nat.*, *ibid.* Dans cet acte, Joseph Cottereau est encore qualifié de « marchand libraire juré en l'Université et bourgeois de Paris ».

Joseph Cottereau « pour la singulière dévotion et affection qu'ils ont tousjours eues pour les religieux de l'ordre Nostre-Dame des Carmes réformez de la province de Touraine et en considération de ce que Joseph Cottereau, leur fils aîné, s'est rendu religieux profès dudit ordre et nommé, en iceluy, frère Joseph de Saincte Catherine, estant de présent au couvent du Saint-Sacrement des religieux dudit ordre, rue des Billettes à 6
Paris », donnèrent aux Carmes Billettes[6] la nue propriété de biens désignés comme suit : « Une maison size au village du Plessis-Chesnay, parroisse du Coudray, distante de cette ville de Paris de huict lieues sur le grand chemin qui conduict de Paris à Fontainebleau, Montargis et autres lieux, consistant en une cave, fournil, salle basse, une grande et petite chambre en deux estages, un grand grenier soubs une mesme couverture, deux courts, l'une sur le devant où il y a un petit genillier[7] et l'autre sur le derrière où il y a un petit toit à porc, deux estables, un puy, et un jardin entièrement clos de murailles, avec les ustencilles dudit pressoir et cuves estant en icelluy » et, au surplus, 12 arpents 89 perches de vignes et une somme destinée à des fondations de messes. Le 29 décembre 1649, la donation de l'usufruit vint s'ajouter à celle de la nue propriété, moyennant le paiement d'une rente annuelle de cent livres et de 4 muids de vin durant la vie des donataires[8].

Les Carmes des Billettes, ayant ainsi reçu tous droits sur ces immeubles, y firent bâtir une chapelle. On en aperçoit encore les restes en allant de Paris à Fontainebleau, le long de la route nationale, avant d'entrer dans le village du Plessis-Chenêt.

Ils placèrent dans la chapelle l'inscription suivante[9] :

CE LIEV AVEC SES DEPENDANCES
A ESTE DONNE AVX RELIGIEVX

6. C'est en 1633 que les Carmes s'installèrent dans l'antique maison des Billettes, Cf. Lebeuf, *Hist. dioc. de Paris*, éd. Cocheris, t. I, p. 377. Raunié, *Épitaph. du vieux Paris*, t. II, p. 225.

7. Pour gelinier : poulailler.

8. Dans le même dossier des Arch. Nat. se trouvent les lettres d'amortissement accordées par Louis XIV, le 14 juin 1650.

9. Après la désaffectation de la chapelle elle fut recueillie au Château de la Roche. M. Henry Cochin en a récemment fait don au Musée Saint Jean de Corbeil.

CARMES REFORMES DE LA PROVINCE
DE TOVRAINNE AV COUVENT DV S^t^
SACREMENT DIT DES BILLETTES
DE PARIS PAR HONNORABLES PERSON
NES JOSEPH COTTEREAV ET
GILETTE THIERRY
ET A ESTE CETTE CHAPELLE
BENISTE ET DEDIEE EN L'HON
NEVR DE S^t^ JOSEPH ET DE S^t^
GILLES LE 30 DE JVIN 1650
PRIEZ DIEV POVR EVX [10]

7

Aux côtés de l'autel furent disposées deux statues de bois de chêne, représentant l'une Saint Joseph, l'autre Saint Gilles, patrons du lieu [11].

Denis Thierry, frère de Gillette, avait gardé quelques terres au Plessis-Chenêt. Après sa mort, sa veuve, Marie Regnault, demeurant rue Saint Jacques, à l'enseigne du chef Saint Denis, et son fils Denis Thierry, libraire lui aussi, demeurant dans la même rue Saint Jacques, à l'enseigne de la Ville de Paris, donnèrent aux Billettes 25 livres de rente à prendre sur les dites terres [12]. Étienne Thierry, fils de Denis et de Marie Regnault, était entré dans l'ordre des Carmes et y avait pris le nom de frère Hilarion de Saint-Étienne.

Claude Cochin.

10. Cette inscription inédite est gravée sur une dalle de pierre mesurant $0^{m}66 \times 0^{m}52$.

11. Ces 2 statues, demie-nature, sont actuellement conservées au Château de Mousseau, à Évry-petit-bourg.

12. Acte du 8 avril 1664, *Arch. Nat.*, *ibid.* Le carton cité des Arch. Nat. contient des documents sur le Plessis-Chenêt, jusqu'à la Révolution.